

TELECOPIE

Date : jeudi 6 avril 2017	Page : 1
De la part de : Cellule administrative	Réf : 137/CA/AST/JMR/SKM/2017
Téléphone : 02 69 61 11 42	Fax : 02 69 61 13 77
Email : contact@mahoraisedeseaux.com	
DESTINATAIRES : IN FINE	
Transmission COMMUNIQUE	
FIN DES TOURS D'EAU DANS LE SUD : SERVICE RETABLI ET POTABILITE DE L'EAU PARTOUT SAUF à MSAMOUDOU	

Mesdames, Messieurs,

Lors de la réunion du Mercredi 5 avril 2017 sur la pénurie d'eau, animée par Mr le Préfet de Mayotte et en présence des Elus et des représentants de la population ; il a été acté pour les 3 prochaines semaines, la levée des tours d'eau tant qu'il n'est pas nécessaire de puiser dans la retenue collinaire.

La situation sera ensuite réévaluée en fonction des débits des cours d'eau.

La représentante du Ministère des Outre-mer a pris l'engagement, lors de cette réunion que l'ensemble des foyers Mahorais sera alimenté durant la période du Ramadan.

SMAE a engagé les ouvertures de vannes dès la décision prise.

Ce Jeudi matin, SMAE a engagé selon un protocole convenu avec l'ARS, les contrôles de la qualité de l'eau. Les résultats de ces contrôles sont les suivants :

Pour le village de Mtsamoudou l'eau ne pas encore être considérée comme potable. Pour les habitants de ce village, il est recommandé de s'approvisionner aux rampes de distribution d'eau. L'eau y est potable et peut être stockée dans un récipient propre et fermé. Ou alors il faut faire bouillir 5 mn avant toute utilisation humaine. Un contrôle sera fait demain et nous avons bon espoir de pouvoir établir rapidement la potabilité de l'eau.

Pour TOUS les autres villages du SUD, les résultats sont bons. Ainsi SMAE a le plaisir de déclarer la potabilité de l'eau et le retour à la normal du service d'eau potable. Les rampes de ces villages seront laissées ouvertes pour la dernière fois Vendredi 07/04, le temps que l'information du retour à la normale circule. Elles ne seront plus ouvertes à partir de Vendredi soir.

Il est rappelé que la situation demeure fragile et que plus l'usage de l'eau sera raisonné plus la date de sollicitation de la retenue sera repoussée.

Il est rappelé que le lavage des voitures, engins de chantier, bâtiments, terrasses, bateaux de plaisance et professionnels, voiries, trottoirs (sauf impératif sanitaire) -le remplissage des piscines, l'arrosage des pelouses, jardins, espaces sportifs, pistes et aires de chantier, irrigation agricole, fabrication de béton (hors centrale), exercices incendie avec usage d'eau sont **STRICTEMENT INTERDITS** pour **TOUTES LES COMMUNES DU DEPARTEMENT DE MAYOTTE**.

En vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.

Destinataires principaux:

SIEAM	0269 61 55 00
ARS	0269 61 83 49
Mairie BOUENI	0269 62 05 30
Mairie Kani keli	0269 62 25 17
Mairie Dembeni	0269 62 09 95
Mairie Chirongui	0269 62 07 30
Mairie Bandrelé	0269 62 05 97 /0269 6280 89
Mairie OUANGANI	0269 62 09 36
Mairie CHICONI	0269 62 30 49
Mairie SADA	0269 62 12 54
Sécurité civile	0269 63 94 39
SDIS	0269 60 18 89
CHM	0269 61 86 97

Merci au CHM de faire suivre l'information aux établissements de santé concernés (dispensaires, maternités)

